



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2008/L.17/Add.1/Rev.1  
9 décembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

### **ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**

Vingt-neuvième session

Poznan, 1<sup>er</sup>-10 décembre 2008

Point 14 a) à c) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2006-2007

Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat

### **Questions administratives, financières et institutionnelles**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

**Additif**

### **Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À sa vingt-neuvième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa quatorzième session le projet de décision suivant:

### **Projet de décision révisé -/CP.14**

### **Questions administratives, financières et institutionnelles**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* sa décision 13/CP.13, dans laquelle elle a approuvé le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 et prié le Secrétaire exécutif de lui faire rapport, à sa quatorzième session, sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009,

*Rappelant également* le paragraphe 11 des procédures financières de la Conférence des Parties<sup>1</sup>,

*Ayant examiné* les renseignements fournis dans les documents établis par le secrétariat sur les questions administratives, financières et institutionnelles<sup>2</sup>,

## **I. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2006-2007**

1. *Prend note* des états financiers vérifiés de l'exercice biennal 2006-2007, du rapport de vérification des comptes du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et des recommandations qui y sont formulées ainsi que des observations correspondantes du secrétariat;

2. *Exprime sa gratitude* à l'Organisation des Nations Unies qui s'est chargée d'organiser la vérification des comptes de la Convention et a formulé à ce sujet des observations et des recommandations fort utiles;

3. *Demande instamment* au Secrétaire exécutif de donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes, selon qu'il conviendra;

## **II. Exécution du budget pour l'exercice biennal 2008-2009**

4. *Prend note* du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2008-2009 et de l'état des contributions, au 15 mai 2008 et au 15 novembre 2008, au Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention, au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention;

5. *Autorise* le Secrétaire exécutif à engager, au cours de l'exercice biennal, des dépenses, en dollars des États-Unis jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 41 172 068 euros<sup>3</sup> au taux de change moyen enregistré entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2009, à condition que ces dépenses soient couvertes par des recettes correspondantes;

6. *Autorise également* le Secrétaire exécutif à prélever un montant additionnel de 2 millions de dollars des États-Unis sur les soldes non utilisés (report) des précédents exercices financiers pour combler une partie du déficit imputable aux fluctuations des taux de change;

7. *Demande instamment* aux Parties de verser des contributions volontaires au budget de base pour aider à combler le déficit mentionné au paragraphe 6 ci-dessus;

8. *Remercie* les Parties qui ont versé leurs contributions au budget de base dans les délais prescrits;

9. *Demande* aux Parties qui n'ont pas versé leurs contributions au budget de base de le faire sans retard, étant entendu que les contributions sont exigibles au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année conformément aux procédures financières;

---

<sup>1</sup> Décision 15/CP.1, annexe I.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2008/3, FCCC/SBI/2008/10, FCCC/SBI/2008/13 et Add.1 et 2, FCCC/SBI/2008/18, FCCC/SBI/2008/INF.6 et FCCC/SBI/2008/INF.9.

<sup>3</sup> La Conférence des Parties a approuvé ce montant à sa treizième session dans sa décision 13/CP.13. L'autorisation d'engager des dépenses jusqu'à concurrence de ce montant n'aura pas d'incidences sur le montant indicatif des contributions pour l'exercice biennal 2008-2009.

10. *Remercie* les Parties qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires;

11. *Exprime également sa gratitude* pour les contributions reçues des Gouvernements espagnol, finlandais, français, japonais, luxembourgeois et maltais à l'appui des activités du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto et du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, et en particulier pour les contributions du Danemark et de la Norvège au financement des sessions tenues à Bangkok (Thaïlande) et à Accra (Ghana);

12. *Demande instamment* aux Parties de continuer à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin d'assurer la participation la plus large possible aux négociations prévues en 2009, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, compte tenu notamment de la décision<sup>4</sup> prise d'accroître le nombre de sessions au cours de l'exercice 2008-2009;

13. *Exprime de nouveau sa gratitude* au Gouvernement allemand pour sa contribution volontaire de 766 938 euros au budget de base et pour la contribution spéciale de 1 789 522 euros qu'il verse en tant que Gouvernement du pays hôte du secrétariat installé à Bonn;

### **III. Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat**

14. *Prend note* des renseignements relatifs aux fonctions et aux activités du secrétariat fournis dans les documents pertinents, en particulier de ceux figurant dans le document FCCC/SBI/2008/10;

15. *Invite* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en concertation avec la Conférence des Parties par l'intermédiaire du Bureau, à entreprendre un examen indépendant de la structure du secrétariat, notamment une évaluation de ses effectifs et de ses responsabilités, en tenant compte de l'ampleur et de la complexité des travaux;

16. *Décide* que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre devrait examiner cette question à sa trente et unième session, conformément à la décision qu'il a prise à sa vingt et unième session de continuer à l'examiner tous les ans<sup>5</sup>;

### **IV. Budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011**

17. *Prie* le Secrétaire exécutif de soumettre à l'examen de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à sa trentième session, un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011;

18. *Prie également* le Secrétaire exécutif d'étudier, lorsqu'il établira le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, les moyens de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur le budget de base, notamment les mesures suggérées dans le document FCCC/SBI/2005/8, ainsi qu'un budget conditionnel pour financer les services de conférence, au cas où cela se révélerait nécessaire à la lumière des décisions prises par l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session;

---

<sup>4</sup> Décision 1/CP.13 (le Plan d'action de Bali).

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2004/19, par. 105.

19. *Prie* l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de recommander, à sa trentième session, un projet de budget-programme pour adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième session, et par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session;

20. *Prie également* l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'autoriser le Secrétaire exécutif à notifier aux Parties le montant de leurs contributions pour 2010 sur la base du budget recommandé.

-----